

RÈGLEMENT CHALLENGE DE LECTURE « DES LIVRES BELGES DANS VOTRE VALISE »

21 juin – 31 août 2020

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

L'ADEB dont le siège social est situé Av. Roger Vandendriessche 18 bte 19 – 1150 Bruxelles (Belgique), ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 21/06/20 au 31/08//20 un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Des livres belges dans votre valise ». Le jeu concours est accessible à partir des adresses :

- <https://adeb.be/a-propos/nos-actions/des-livres-belges-dans-votre-valise/>
- <https://www.facebook.com/DesLivresBelgesDansVotreValise>
- <https://www.instagram.com/deslivresbelgesdansvotrevalise>

Article 2 - Participation

La participation à ce Challenge de lecture est ouverte aux personnes physiques majeures selon la législation belge à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu concours, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu concours.

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Pour participer au jeu concours, le participant doit :

1. Piocher dans la liste de missions (consultables notamment sur <https://adeb.be/a-propos/nos-actions/des-livres-belges-dans-votre-valise/>) autant de missions qu'on le souhaite.
2. Les réaliser et prendre un cliché immortalisant le résultat.
3. En partager les photos (les plus originales possibles) sur les réseaux sociaux Instagram/Facebook avec le mot dièse/hashtag #DLBDVV ou #DesLivresBelgesDansVotreValise. Vous pouvez aussi envoyer vos photos à adeb@adeb.be.

Article 4 - Dotations

Les gagnants seront récompensés par des packs de livres belges, offerts par des éditeurs belges dans le cadre du concours

Article 5 - Désignation des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations

Les gagnants seront tirés au sort le 31/08/20 après sélection des meilleurs clichés par un jury. Ils recevront un message leur demandant leurs adresses pour l'envoi du prix qu'ils recevront endéans le mois.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours pour contacter la Société Organisatrice à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique. Les lots seront envoyés dans un délai de 4 semaines suivant la clôture du jeu concours à l'adresse postale fournie par les gagnants à la Société Organisatrice.

Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les 30 jours, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société Organisatrice. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que l'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation équivalente.

Article 6 - Publicité

En participant au tirage au sort, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographies postées sur leurs profils Facebook/Instagram et/ou communiquées par email, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur lesdites photographies et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque les images de ces derniers sont reproduites sur leurs photographies.

Article 7 – Informations collectées

La Société organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données personnelles transmises par les participants dans le cadre du Challenge.

Les informations nominatives recueillies seront traitées conformément à la Loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Tous les participants au Challenge disposent d'un droit d'accès et de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant.

Toute demande d'accès, de modification, de rectification ou d'opposition ou de suppression devra être adressée à l'ADEB (Av. R. Vandendriessche 18 – bte 19 – 1150 Bruxelles - mail adeb@adeb.be).

Conformément à la loi en vigueur, la demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant ladite signature et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Les informations collectées dans le cadre du présent Challenge ne sont destinées qu'à la l'ADEB, exclusivement pour les besoins du Challenge. Les informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Challenge seront réputées renoncer à leur participation.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu concours ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

Article 8 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page « Des livres belges dans votre valise ».

Article 9 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants et leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 10 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu concours ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas d'utilisation des données personnelles par Facebook et/ou Instagram.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Challenge est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Challenge de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Le règlement complet est accessible sur la page <https://adeb.be/a-propos/nos-actions/des-livres-belges-dans-votre-valise>

L'ADEB se réserve la faculté de modifier le présent règlement. Dans ce cas, les modifications seront applicables sans délai aux participants, après diffusion des nouvelles dispositions pouvant être librement consultées sur le site.

Tout changement fera l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié.

Article 12 - Remboursement

Aucun remboursement n'est prévu dans le cadre du présent concours.

Article 13 – Loi applicable et tribunaux compétents

Ce challenge et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit belge. Les participants sont donc soumis à la réglementation belge applicable aux concours.

En cas de contestation relative à l'organisation et au déroulement du Challenge, les participants peuvent adresser leurs demandes ou réclamations, par écrit, à l'adresse suivante : adeb@adeb.be.

L'organisateur s'engage à leur apporter une réponse par écrit dans un délai de six semaines à compter de la date de réception de leur demande. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de deux mois après le tirage au sort.

À défaut d'accord d'amiable, tout litige né à l'occasion du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles.

Article 14 - Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites.